

École Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé Université de Strasbourg.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Pédagogique du 28 janvier 2020.

Présents : Pascal Darbon, Marie-Paule Felder, Sylvie Friant, Claude Sauter.

Excusés : Bruno Kieffer, Maria Zéniou

Ordre du jour :

1. Nouvelle proposition de validation des heures de formation suite aux retours des doctorants et des DU Formations 2015-2016
2. Divers

Le directeur pédagogique présente les conclusions d'une réunion entre des directeurs d'institut et le bureau de l'Ecole Doctorale concernant la perception par les doctorants des règles de validation des heures de formation adoptées l'année dernière. En effet, il avait été décidé de valider 4 h de formation pour la participation à une journée de formation scientifique afin d'encourager les doctorants à participer à un maximum de formations scientifiques, notamment celles proposées sur la place strasbourgeoise. Toutefois, ces règles de validation présentées lors des journées de rentrée de deuxième et première années avaient été mal perçues et certains doctorants avaient fait part de leur incompréhension à leur DU. Ce point est confirmé par Claude Sauter et Sylvie Friant. De plus, Claude Sauter rapporte les difficultés pour les doctorants de correctement et efficacement rentrer dans Amethis les formations suivies.

Concernant la validation des heures de formation, le conseil pédagogique est favorable à la proposition du bureau de l'ED, qui consiste à revenir à la situation antérieure, à savoir, une journée de formation sera validée 7 heures. Mais le conseil pédagogique rappelle que, ainsi que le précise l'arrêté du 25 mai 2016, les 54 heures de formation disciplinaire doivent porter sur minimum 3 activités différentes et les 54 heures de formation transversale doivent porter sur au minimum 3 thématiques.

Concernant les difficultés rencontrées par les doctorants pour déclarer les formations hors catalogues, principalement les participations aux congrès scientifiques, aux formations et ateliers (EMBO, FEBS, CNRS, Inserm...), le conseil pédagogique a décidé de réaliser un mémo bilingue sur la méthodologie.

En effet, après avoir discuté avec Mélanie Muser (secrétaire de l'ED414) et Maurice Tripard (correspondant Amethis du collège doctoral), il a été acté que pour faciliter la catégorisation des formations par les doctorants, le mémo présenterait les deux catégories possibles : disciplinaire – hors catalogue et transversale – hors catalogue. D'après M. Tripard, la plupart des autres difficultés pratiques rencontrées par les doctorants devrait être solutionnées d'ici la rentrée prochaine par la version 3 d'Amethis dont le déploiement est prévu courant 2020.

Cette catégorisation (présente dans Amethis) implique de renommer sur le site de l'ED et dans les présentations faites aux doctorants, les formations scientifiques en formations disciplinaires, et, les formations socio-professionnelles en formations transversales.

Le directeur pédagogique propose que soit définie comme formations transversales, toutes les formations portant sur des outils transposables en dehors de la discipline, comme par exemple, les formations aux logiciels, aux statistiques ... En conséquence, les formations disciplinaires sont essentiellement les participations aux congrès, workshops, formations scientifiques (CNRS, Inserm, ...) et la formation à l'expérimentation animale.

La prochaine réunion du conseil pédagogique est planifiée pour Juin 2020.

Clôture de la séance 15h45.



Pascal DARBON

Responsable Pédagogique